


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AD2026-19 du 21 mars 2026 Portant délégation de fonction et de signature à Mr Patrick CHATAING – 3^{ème} adjoint</p>
---	---	---

Le Maire de la commune de USSON EN FOREZ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection **Mr Daniel DELORME, Mme Sandrine DESSALCES et Mr Patrick CHATAING** en qualité d'adjoints au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à **Mr Patrick CHATAING**, à compter du 21 mars 2026.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mr Patrick CHATAING est nommé **3^{ème} adjoint au maire**.

Article 2 : En application de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, **Mr Patrick CHATAING**, 3^{ème} adjoint au maire, est délégué en nos lieu et place et concurremment avec nous, dans les domaines suivants :

- voies et réseaux
- services techniques
- urbanisme, droits de place, gestion du domaine public
- fleurissement

Article 3 : Délégation permanente est également donnée à **Mr Patrick CHATAING** à l'effet de **signer** tous les documents et courriers relatifs aux compétences qui lui ont été déléguées telles que listées à l'article 2 du présent arrêté y compris les documents comptables.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière.

Fait à Usson en Forez,
Le 21 mars 2026

Le Maire
Hervé BÉAL

